

Résolution 693

Merck Serono : un nouveau cas d'école !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l'annonce faite par Merck Serono de la fermeture prochaine de son siège genevois et, ainsi, de la disparition directe de 1 250 emplois dans notre canton ;
- les conséquences pour les entreprises sous-traitantes et les commerçants du quartier de Sécheron ;
- les bons résultats et les bénéfices pourtant annoncés par cette entreprise ;
- l'augmentation de 20% des dividendes versés en 2011 aux actionnaires ;
- la mobilisation des employé-e-s de Merck Serono ;
- l'ouverture de négociations avec la représentation élue du personnel, en lien avec le syndicat Unia ;
- la nécessité de ne pas encourager d'autres entreprises à licencier et délocaliser, faute d'une réaction suffisante et unanime de la classe politique genevoise et suisse dans son ensemble ;

invite le Conseil d'Etat

- à intervenir fermement auprès de la direction générale de Merck Serono afin de tout mettre en œuvre pour maintenir ces emplois dans notre canton ;
- à demander au Conseil fédéral – en concertation avec le Conseil d'Etat genevois et le syndicat représentatif du personnel de l'entreprise – d'intervenir auprès de la direction de Merck Serono ;
- à prendre contact avec les autorités de France voisine concernées par ces licenciements pour qu'elles interviennent dans le même sens auprès de la direction de Merck Serono ;
- à intervenir auprès de la direction de Merck Serono afin de garantir au personnel, avec l'aide de son syndicat représentatif, ses droits syndicaux dans la procédure de consultation en cours ;

-
- à intervenir auprès de la direction de Merck Serono pour que la procédure de consultation soit prolongée au-delà du 16 mai 2012 ;
 - le cas échéant, à développer des solutions alternatives devant permettre de maintenir ces emplois dans le canton ;
 - à œuvrer afin de développer à Genève un tissu économique durable et diversifié.